

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DASCO 21** Subventions (10.300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (13e).

**Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSSEL, rapporteures.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à diverses associations au titre de la Politique de la Ville (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.500 euros est attribuée à l'association Rungis Brillat Peupliers 11, rue de la Fontaine à Mulard (13e) (6381), dossier n° 2017-01901 pour une action intitulée « Eveil culturel et éducatif pour les enfants du quartier ».

Article 2 : Une subvention de 2.800 euros est attribuée à l'association La Compagnie à l'Affût 5, place Vénétie (13e) (9519), dossier n° 2017-04401 pour une action intitulée « Théâtre forum : Parents-enfants mode d'emploi ? ».

Article 3 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association La Compagnie à l'Affût 5, place Vénétie (13e) (9519), dossier n° 2017-04406 pour une action intitulée « Les petits Affutés ».

Article 4 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 10.300 euros, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2017.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**